

Province de Québec  
Circonscription de Richelieu  
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 3 février 2020 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin  
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu  
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent  
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel  
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg  
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs  
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes  
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le greffier, M. René Chevalier, et le responsable des communications, M. Louis Latraverse, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-02-045

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en apportant les modifications suivantes :

- En retirant le sujet 5.18 « Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 92, rue Élisabeth »;
- En ajoutant le sujet 8.1 « Autorisation de signature – vente du lot 6 359 813 du cadastre du Québec à 9351-1749 Québec inc. ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-046

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Le maire, M. Serge Péloquin, déclare avoir un intérêt particulier relatif au sujet 11. « Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le 173, boulevard Fiset » du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020, puisqu'il est propriétaire unique de l'immeuble concerné et qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le sujet.**

**Le maire suppléant, M. Olivier Picard, conseiller du district no 1 - Bourgchemin, agit temporairement à titre de président de la séance.**

2020-02-047

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2020 tel que soumis par le secrétaire du comité,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce procès-verbal,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 janvier 2020 et les recommandations contenues audit procès-verbal soient acceptés à l'exception du sujet 13. « Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le 92, rue Élizabeth ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Le maire, M. Serge Péloquin, préside à nouveau la séance.**

2020-02-048

Procès-verbal du comité du patrimoine du 22 janvier 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du comité du patrimoine tenue le 22 janvier 2020 tel que soumis par le secrétaire du comité,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce procès-verbal,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le procès-verbal de la réunion du comité du patrimoine tenue le 22 janvier 2020 et les recommandations contenues audit procès-verbal soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-049

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 29 janvier 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 23 au 29 janvier 2020 totalisant 842 888,07 \$ et apparaissant à la liste en date du 29 janvier 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-050

Octroi de contrat - acquisition d'un camion dix roues avec équipement à neige

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 21 janvier 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'acquisition d'un camion dix roues avec équipement à neige pour les besoins du Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 298 935 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT que selon la résolution no 2019-12-803 adoptée par le conseil, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, cette dépense était évaluée à 275 000 \$,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Alain Maher :

QUE le contrat pour l'achat d'un camion dix roues avec équipement à neige soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Globocam Rive-Sud s.e.c., au coût de 331 401,69 \$, toutes taxes comprises,

QUE ce projet d'investissement prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020 soit financé pour un montant de 303 000 \$ à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-051

Octroi de contrat - acquisition de trois camionnettes

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 28 janvier 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'acquisition de trois camionnettes pour les besoins du Service des bâtiments et équipements et du Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 114 975 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT que selon la résolution no 2019-12-803 adoptée par le conseil, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, cette dépense était évaluée à 100 000 \$,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le contrat pour l'achat de trois camionnettes soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme pour les trois lots, soit Beauce auto (2000) inc., au coût de 125 312,34 \$, toutes taxes comprises,

QUE ce projet d'investissement prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020 soit financé pour un montant de 115 000 \$ à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-052

Modification du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 - Service de protection et d'intervention d'urgence

CONSIDÉRANT que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, tel qu'adopté par le conseil lors de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019, prévoit en 2020 l'acquisition d'une caméra thermique pour le Service de protection et d'intervention d'urgence,

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence demande au conseil de modifier le Plan triennal d'immobilisations à cet effet pour 2020,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 30 janvier 2020 soumis par M. Claude Giguère, directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Alain Maher, que le conseil autorise la modification du Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 en remplaçant l'achat, en 2020, d'une caméra thermique pour le Service de protection et d'intervention d'urgence par l'achat d'équipement et le matériel nécessaires lorsqu'il y a présence de matières dangereuses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-053

Autorisation de signature - présentation d'un projet de complexe sportif et récréatif à Sorel-Tracy dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy doit composer avec de nombreux enjeux associés au renouvellement et au développement de ses installations sportives et récréatives,

CONSIDÉRANT que l'une de ses installations, la piscine intérieure Laurier-R.-Ménard, construite en 1966, a atteint la fin de son cycle de vie utile et que, de ce fait, il n'est plus rentable d'y investir des sommes importantes pour tenter de lui redonner un nouveau souffle,

CONSIDÉRANT que par ce constat, la Ville a effectué, depuis les huit dernières années, des études, tenu des tables de concertation et des démarches consultatives afin de définir un projet de complexe sportif et récréatif pouvant refléter les attentes des citoyens tout en développant un équipement régional,

CONSIDÉRANT qu'à la conclusion de cette démarche, la Ville souhaite réaliser un complexe sportif et récréatif comportant une installation aquatique accessible et adaptée aux nouvelles réalités du loisir et un terrain synthétique intérieur correspondant aux besoins du développement sportif et récréatif de la région,

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un complexe sportif et récréatif améliorera grandement l'accessibilité physique, temporelle et socio-économique, tout en étant un symbole d'inclusion à la pratique saine et sécuritaire des activités de loisir et de sport,

CONSIDÉRANT que ce projet saura répondre aux différents besoins de la population et qu'il assurera un impact sur la pérennité de la santé et de la qualité de vie des citoyens de la région,

CONSIDÉRANT l'engouement favorable des partenaires du milieu économique en raison de l'attractivité et de la vitalité que le complexe sportif et récréatif pourra engendrer dans la région,

CONSIDÉRANT le nouveau programme d'aide financière de 294 millions de dollars provenant d'une entente bilatérale intégrée Canada – Québec pour les infrastructures sportives et récréatives (PAFIRS),

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy désire déposer le projet de complexe sportif et récréatif au programme d'aide financière annoncé, dont les deux tiers des coûts admissibles peuvent être couverts par l'aide financière des gouvernements du Canada et du Québec,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy est une des cités régionales du Québec et la ville centre de la MRC de Pierre-De Saurel,

CONSIDÉRANT les appuis favorables du député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel, M. Louis Plamondon, et du député provincial de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, envers ce projet de complexe sportif et récréatif,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Alain Maher :

QUE le conseil municipal autorise la présentation du projet d'un complexe sportif et récréatif de Sorel-Tracy au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives,

QUE la Ville de Sorel-Tracy confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre,

QUE la Ville de Sorel-Tracy désigne le directeur du Service des loisirs de la Ville, M. Benoît Simard, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-054

La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie 2020 à Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a été choisie pour accueillir le 20 juin 2020 le Grand défi Pierre Lavoie et La Boucle 2020,

CONSIDÉRANT la correspondance du 2 octobre 2019 transmise par M. Germain Thibault, directeur général et cofondateur du Grand défi Pierre Lavoie, demandant à la Ville le versement d'une contribution financière servant à couvrir une partie des frais liés à la tenue de cet événement,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil confirme que la Ville de Sorel-Tracy accepte d'accueillir La Boucle, constituant la 8<sup>e</sup> étape du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie 2020, le 20 juin 2020 sur son territoire,

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière au montant de 70 000 \$ au Grand défi Pierre Lavoie « La Boucle 2020 » afin d'aider cet organisme à défrayer une partie des coûts associés pour la tenue de l'événement,

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé non affecté,

QUE le conseil autorise l'assistance du Service des loisirs, des travaux publics et des bâtiments et équipements pour la réalisation de l'événement,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente cadre à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Go le Grand défi inc. relative à cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-055

Assistance financière 2020 - Société d'agriculture de Richelieu

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société d'agriculture de Richelieu pour l'année 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière de 4 000 \$ pour l'année 2020,

QUE cette aide financière soit conditionnelle à ce que la Ville de Sorel-Tracy soit identifiée à titre de partenaire lors d'activités tenues par la société,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-056

Commandite à la Maison de la musique de Sorel-Tracy - concert - Le piano de Rachmaninov : l'Intégrale

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 17 décembre 2019 et transmise par Mme Rachel Doyon, directrice générale de la Maison de la musique de Sorel-Tracy, afin d'aider cet organisme à défrayer les dépenses liées à l'organisation du concert Le piano de Rachmaninov : l'Intégrale,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise le versement d'une commandite au montant de 3 000 \$ à la Maison de la musique de Sorel-Tracy afin de les aider à défrayer les dépenses liées à l'organisation du concert Le piano de Rachmaninov : l'Intégrale se tenant les 4 et 5 avril 2020,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-057

Commandite à la Maison de la musique de Sorel-Tracy – Festival - concours de musique classique de Pierre-De Saurel 2020

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 17 décembre 2019 et transmise par Mme Rachel Doyon, directrice générale de la Maison de la musique de Sorel-Tracy, afin d'aider cet organisme à défrayer les dépenses liées à l'organisation du Festival-concours de musique classique de Pierre-De Saurel 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le versement d'une commandite au montant de 2 500 \$ à la Maison de la musique de Sorel-Tracy afin de les aider à défrayer les dépenses liées à l'organisation du Festival-concours de musique classique de Pierre-De Saurel 2020 se tenant du 30 avril au 31 mai 2020,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-058

Nomination du directeur général à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de la Société de développement économique (SDE) Sorel-Tracy

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le directeur général soit nommé à titre de représentant de la Ville de Sorel-Tracy au conseil d'administration de la Société de développement économique de Sorel-Tracy, et ce, selon les statuts et règlements de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-059

Nomination du directeur général à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration du Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST)

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet, que le directeur général soit nommé à titre de représentant de la Ville de

Sorel-Tracy au conseil d'administration du Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST), et ce, selon les statuts et règlements de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-060

Nomination de la mairesse suppléante

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que Mme Sylvie Labelle soit nommée mairesse suppléante à compter du 4 février jusqu'au 4 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-061

Dépôt de la liste des personnes salariées embauchées et promues

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.6 du Règlement no 2255 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir », le directeur des ressources humaines a le pouvoir d'engager tout employé salarié au sens du Code du travail,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.4 dudit règlement, une liste des personnes engagées doit être déposée au conseil municipal,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 janvier 2020 soumis à ce sujet par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et la recommandation contenue audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil reçoive copie de la liste des personnes salariées embauchées et promues durant la période du 1er juillet au 31 décembre 2019, soit :

- Marie-Soleil Cool-Cotte	Bibliothécaire
- Bianca Bouchard	Concierge
- Yves Bibeau	Préposé aux réseaux
- Caroline Brisson	Technicienne en urbanisme
- Rubis Francoeur-Chapdelaine	Conseillère en urbanisme
- Martin Gingras	Opérateur surfaceuse/aide entretien général
- Jean-Paul Tremblay	Concierge
- Dominique Morin	Concierge
- Daniel Bérard	Chauffeur-patrouilleur
- Cynthia Lapointe	Préposée à la bibliothèque à temps partiel
- Jasmin Audry	Préposé aux parcs
- Hélène Pinard	Technicienne en approvisionnement
- Karine Forcier	Technicienne en administration
- Erick Steadworthy	Chauffeur-patrouilleur
- Daniel Bérard	Opérateur
- Nicolas Gamelin	Préposé à la signalisation
- Mylène Jacques	Commis-finances
- François Bonin	Préposé aux réseaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-062

Dépôt de la liste des employés embauchés pour du surcroît de travail ou du remplacement

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la section 10 du Règlement no 2255 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir », le directeur général a le pouvoir d'engager des employés pour du surcroît de travail ou du remplacement,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.4 dudit règlement, une liste des personnes engagées doit être déposée au conseil municipal,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 janvier 2020 soumis à ce sujet par Mme Line Forest, agente de personnel, et la recommandation contenue audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil reçoive copie de la liste des employés embauchés pour du surcroît de travail ou du remplacement durant la période du 1er juillet au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-063

Adoption du rapport d'activités de l'an 11 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009,

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel,

CONSIDÉRANT que l'an 11 correspond à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Ville de Sorel-Tracy en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Alain Maher, que le rapport d'activités de l'an 11, correspondant à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie soit adopté tel que déposé et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-064

Autorisation de signature – bail avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada – exploitation d'une station de radiocommunication

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada ont signé un bail concernant la location et le partage d'une antenne de télécommunication et d'un bâtiment situés au 980, rue Champagne, pour l'exploitation d'une station de radiocommunication,

CONSIDÉRANT que ledit bail débutant le 1er février 2015 devait prendre fin le 31 janvier 2020, mais que les parties souhaitent le résilier afin de conclure un nouveau bail à la suite de l'installation de nouveaux équipements de communication,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada pour la location et le partage d'une antenne de télécommunication et d'un bâtiment situés au 980, rue Champagne,

QUE ce bail soit consenti pour une période de cinq ans débutant le 1er janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022,

QUE le loyer annuel soit de 16 800 \$, taxes non comprises, pour l'année 2018, et qu'il soit majoré selon l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par

l'Institut de la statistique du Québec pour l'année précédente, à compter du 1er janvier 2019 et au 1er janvier de chaque année pendant toute la durée du bail,

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution no 2020-01-017 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-065

Autorisation de signature - permis d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques avec Hydro-Québec

CONSIDÉRANT qu'une borne rapide de recharge de véhicules électriques sera installée sur le terrain de l'immeuble du 381, boulevard Fiset, par Hydro-Québec,

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec demande l'autorisation d'installer des bollards de protection dans l'emprise du boulevard Poliquin,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le document « Permission d'occupation du domaine public pour bornes de recharge de véhicules électriques » avec Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-066

Autorisation de signature - protocole d'entente pour la réalisation du développement résidentiel de la place des Patriotes

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Pélouquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Construction Jean-François Nadeau inc. relativement à la réalisation des travaux de génie civil pour les infrastructures de la place des Patriotes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-067

Demande de dérogation mineure – 6750, avenue de la Plaza

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 6750, avenue de la Plaza,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'augmenter le nombre d'enseignes affichant le menu du service à l'auto du restaurant à quatre au lieu d'une,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site web de la Ville le 17 janvier 2020,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard, que le nombre d'enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration soit augmenté à 4 au lieu de 1 comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-068

Demande de dérogations mineures – 330, avenue de l'Hôtel-Dieu

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 330, avenue de l'Hôtel-Dieu,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la profondeur de 13 cases de stationnement, de réduire la largeur d'une allée de circulation à double sens, de réduire la distance entre six cases de stationnement et le bâtiment principal et de réduire la surface de l'aire de stationnement composée d'îlots gazonnés,

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire de posséder une vignette pour stationner sur rue à proximité de l'immeuble,

CONSIDÉRANT le manque d'espace de stationnement sur rue pour la clientèle de la pharmacie et de la clinique médicale,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter conditionnellement cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site web de la Ville le 17 janvier 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE la profondeur de 13 cases de stationnement soit réduite à 4,88 m au lieu de 5,5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur conditionnellement à ce que ces cases soient réservées au personnel de l'établissement,

QUE la largeur d'une allée de circulation à double sens soit réduite à 5,53 m au lieu de 6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre 6 cases de stationnement et le bâtiment principal soit réduite à 1,02 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-069

Demande de dérogations mineures – 172, rue Guévremont

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 172, rue Guévremont,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la largeur de la bande gazonnée ou autrement paysagée entre une aire de stationnement et de réduire la distance entre une case de stationnement et le bâtiment principal,

CONSIDÉRANT que l'aménagement du nouveau stationnement permettra de démanteler l'aire de stationnement existante à l'angle des rues Guévremont et Adélaïde,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que l'aire de stationnement existante à l'angle des rues Guévremont et Adélaïde soit démantelée puisque l'accès au terrain ne respecte pas la distance minimale d'une intersection,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que l'arbre soit remplacé puisqu'il y en a peu sur le terrain de l'immeuble dû à l'espace occupé par les cours d'école,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de conserver l'emprise de la rue Guévremont libre de toute aire de stationnement afin qu'elle soit disponible pour l'aménagement éventuel d'une piste cyclable en site propre,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter conditionnellement cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site web de la Ville le 17 janvier 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE la largeur de la bande gazonnée ou autrement paysagée entre une aire de stationnement et la ligne de rue soit réduite à 0 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre une case de stationnement et le bâtiment principal soit réduite à 1,6 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE l'aire de stationnement existante à l'intersection des rues Guévremont et Adélaïde soit démantelée, que l'arbre devant être abattu pour les travaux d'aménagement soit remplacé et qu'aucune case de stationnement n'empiète dans l'emprise de la rue Guévremont.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Le maire, M. Serge Péloquin, déclare avoir un intérêt particulier relatif au sujet « Demande de dérogation mineure pour le 173, boulevard Fiset », puisqu'il est propriétaire unique de l'immeuble concerné et qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le sujet.**

**Le maire suppléant, M. Olivier Picard, conseiller du district no 1 - Bourchemin, agit temporairement à titre de président de la séance.**

2020-02-070

Demande de dérogation mineure – 173, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 173, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la distance entre une enseigne détachée et la ligne de rue,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site web de la Ville le 17 janvier 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que la distance entre une enseigne détachée et la ligne de rue soit réduite à 0 m au lieu de 1,5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Le maire, M. Serge Péloquin, préside à nouveau la séance.**

2020-02-071

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - aliénation du lot 4 668 803

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aliénation pour le lot 4 668 803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ),

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une telle demande d'autorisation doit être déposée à la CPTAQ pour l'aliénation d'un lot si le propriétaire se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu,

CONSIDÉRANT que le lot faisant l'objet de la demande sera utilisé à des fins agricoles,

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale et qu'elle respecte les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil appuie et accepte cette demande telle que déposée à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-072

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 6750, avenue de la Plaza

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement d'une enseigne par deux enseignes pré-menu et deux enseignes affichant le menu du service à l'auto du restaurant pour la propriété située au 6750, avenue de la Plaza,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Le maire, M. Serge Péloquin, déclare avoir un intérêt particulier relatif au sujet « Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le 173, boulevard Fiset », puisqu'il est propriétaire unique de l'immeuble concerné et qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le sujet.**

**Le maire suppléant, M. Olivier Picard, conseiller du district no 1 - Bourgchemin, agit temporairement à titre de président de la séance.**

2020-02-073

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 173, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement du message d'une enseigne détachée pour la propriété située au 173, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Le maire, M. Serge Péloquin, préside à nouveau la séance.**

2020-02-074

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 88, rue Augusta

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant l'installation d'enseignes sur vitrage sur la façade du local de la pâtisserie Christophe située au 88, rue Augusta,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-075

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 197-199, rue Élizabeth

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement de deux fenêtres au rez-de-chaussée sur la façade du bâtiment principal situé au 197-199, rue Élizabeth,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que les fenêtres à l'étage sur la façade de l'habitation sont de type à guillotine à carreaux,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que les fenêtres au rez-de-chaussée soient également de type à guillotine à carreaux,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que les fenêtres soient de type à guillotine à carreaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-076

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 2145, boulevard de Tracy

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur une demande visant à modifier le plan initialement accepté pour la construction d'une habitation multifamiliale comprenant huit logements en retirant le revêtement de maçonnerie sur les murs latéraux et arrière pour le remplacer par du déclin de vinyle pour la propriété située au 2145, boulevard de Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que les bâtiments voisins possèdent un revêtement de maçonnerie sur les murs latéraux,

CONSIDÉRANT que le revêtement de maçonnerie apparaissant au plan initialement accepté recouvre seulement le premier étage des murs latéraux et arrière du bâtiment projeté,

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté est d'une hauteur de 13,59 m et qu'une allée de circulation est aménagée de chaque côté de celui-ci,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de conserver un revêtement de maçonnerie sur les murs latéraux afin d'assurer l'intégration architecturale du bâtiment,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter le projet déposé concernant le mur arrière et de refuser le projet concernant les murs latéraux,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté tel que déposé concernant le mur arrière et refusé concernant les murs latéraux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-077

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 168-170A, rue de Ramezay

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un garage détaché muni d'une porte d'une hauteur de 2,59 m pour la propriété située au 168-170A, rue de Ramezay,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le revêtement du garage sera en déclin de vinyle dont la couleur s'harmonise à celle du revêtement de maçonnerie du bâtiment principal,

CONSIDÉRANT que le parapet apparaissant au plan tentant de rappeler les caractéristiques architecturales du bâtiment principal ne s'intègre pas harmonieusement au cadre bâti environnant,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que le parapet proposé soit enlevé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-078

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 505 à 635, boulevard Poliquin

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction de quatorze habitations multifamiliales isolées comprenant quatre logements dans le cadre d'un projet intégré pour la propriété située au 505 à 635, boulevard Poliquin,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que les arbres identifiés au plan d'implantation fourni contribueront à la qualité de vie des résidents et à la création d'écrans d'intimité,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 janvier 2020 d'accepter conditionnellement le projet déposé,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que tous les arbres identifiés au plan fourni soient plantés ou conservés et que le demandeur fournisse une élévation illustrant l'aménagement paysager dissimulant les aires de stationnement à partir de la rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-079

Résolution d'appui à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (l'Afeas) afin de décréter le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible »

CONSIDÉRANT que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (l'Afeas) a entrepris, à l'automne 2019, une campagne de mobilisation afin de faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes, des parents et des personnes proches aidantes,

CONSIDÉRANT la correspondance du 27 janvier 2020 de la présidente de l'Afeas local Saint-Joseph-de-Sorel sur le sujet,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Alain Maher, que le conseil appuie l'initiative de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (l'Afeas) afin que soit décrété le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-080

Adoption du Règlement no 2454 « Concernant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments ayant une valeur patrimoniale »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de Règlement no 2454 lors de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le Règlement no 2454 « Concernant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments ayant une valeur patrimoniale » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-081

Autorisation de signature - vente du lot 6 359 813 du cadastre du Québec à 9351-1749 Québec inc.

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, adoptait le Règlement no 2448 afin de modifier la réglementation d'urbanisme de manière à permettre l'implantation d'un développement domiciliaire du côté sud de la rue de la Comtesse, entre les rues De Nouë et Goupil, et derrière l'immeuble du 125, boulevard Gagné,

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de la phase 1 de ce développement, le promoteur doit faire l'acquisition d'une bande de terrain le long de la rue de la Comtesse et étant la propriété de la Ville,

CONSIDÉRANT l'entente intervenue à cet effet entre le promoteur et l'ex-directeur du Service de la planification et du développement urbain, tel que mentionné dans une correspondance du 1er mai 2019 adressée à M. Jacques Renaud, urbaniste et conseiller en développement,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise la vente du lot 6 359 813 qui deviendra les lots 6 359 813 et 6 359 814 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, à 9351-1749 Québec inc., au montant de 5 098,32 \$, taxes non comprises.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA  
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Alain Maher, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

\_\_\_\_\_  
René Chevalier, greffier

\_\_\_\_\_  
Serge Péloquin, maire